

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JANVIER 2020

DELIBERATION N°2020.00008

**COLLECTE DE PNEUS UTILISES EN AGRICULTURE - SOUTIEN A LA
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES COMITES DE DEVELOPPEMENT
AGRICOLE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 janvier 2020

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 52

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à M. Eric BERLIVET

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Pascal GONON, Mme Annie GREGOIRE, M. Daniel JACQUEMET, M. Bernard LAGET, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance

M. Rémy GUYOT
Le 23 janvier 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-2020116-0202000080

DATE D'APPARITION: 23 janvier 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JANVIER 2020

COLLECTE DE PNEUS UTILISES EN AGRICULTURE - SOUTIEN A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES COMITES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

L'utilisation des pneus en agriculture, principalement en élevage laitier pour lester les silos d'ensilages de fourrages, est une pratique ancienne. Mais avec le temps, les pneus se détériorent et finissent par causer des dégâts sur les bâches d'ensilage. De plus, l'impact paysager est important et les sources de pollutions sont potentiellement nombreuses.

À la demande de la profession agricole, une recherche de solutions concertées permettant de collecter et recycler ces pneus qualifiés de « gisements orphelins » a été lancée. Ainsi, en janvier 2019, l'Etat, la Chambre d'Agriculture et le Conseil Départemental ont réuni plusieurs collectivités ligériennes afin d'organiser une collecte de ces pneus sur une période de 4 ans. À l'échelle départementale, le gisement est estimé à 8 000 tonnes.

La Fédération Départementale des Comités de Développement Agricole (fédération d'associations d'agriculteurs de tout le département) s'est proposée pour assumer la maîtrise d'ouvrage et l'organisation de ces collectes sur chacun des territoires volontaires.

Concrètement, la Fédération des Comités s'appuie sur son réseau d'agriculteurs et sur la collectivité partenaire pour identifier les agriculteurs volontaires et plusieurs sites de collectes adaptés aux conditions de mise en œuvre (sécurité, accessibilité, pesée à proximité ...). Sur le territoire de la Métropole, 4 points de rassemblement seront proposés aux agriculteurs : Gier, Monts du Lyonnais, Ouest Stéphanois et Gorges de la Loire.

Une fois identifiés, les sites sont donnés au seul opérateur de collecte agréé pour la Loire (société Aliapur) qui se charge de fournir les bennes de collecte aux périodes souhaitées.

À chaque période de collecte, des agriculteurs et des agents de la Chambre d'Agriculture seront présents sur les sites de collectes, afin de vérifier le respect des inscriptions, les tonnages et le bon déroulement des apports par les agriculteurs.

Une fois collectés, les pneus sont traités sur un site spécialisé (tri, broyage, déferrailage ...) puis valorisés comme combustibles en cimenterie (majoritairement en région lyonnaise).

Le planning prévisionnel de l'action serait le suivant :

- sensibilisation et pré-inscription par courrier : début 2020 ;
- 1^{ère} phase de collecte : début de printemps 2020 sur 1,5 mois ;
- 2^{ème} phase de collecte : automne 2020 sur 1,5 mois.

Compte tenu des objectifs de collecte estimés à 1 000 tonnes sur le territoire de la Métropole, le budget global de cette collecte sur la Métropole atteindrait 250 000 € HT.

Le coût de cette collecte et du recyclage étant important, une participation financière de toutes les collectivités territoriales sera nécessaire pour aider et inciter les agriculteurs qui voudront participer à cette collecte localement. De plus, nombre d'entre eux devront investir dans des solutions de remplacement à ces pneus (bâches lourdes avec lests en graviers ou sable). On estime le coût des solutions de remplacement à environ 3 800 € par exploitation.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

- Conseil Départemental : 50 000 € (50 € / tonne dans la limite de 50 000 € par EPCI, sachant qu'une enveloppe de 100 000 € sur 4 ans a déjà été votée au printemps 2019) ;
- Saint-Etienne Métropole : 50 000 € (50 € / tonne) sous la forme d'une subvention d'investissement à la Fédération Départementale des Comités de Développement Agricole ;
- Agriculteurs volontaires : 150 000 € (150 € / tonne). On estime le coût moyen par exploitation à 1200 € HT environ.

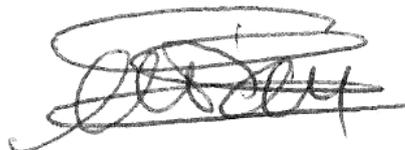
Cette action s'inscrit pleinement dans la politique agricole métropolitaine, au titre de l'axe « promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement ».

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **valide le soutien de cette collecte de pneus utilisés en agriculture, par Saint-Etienne Métropole sous la forme d'une subvention d'investissement de 50 000€ maximum à la Fédération Départementale des Comités de Développement Agricole ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention annexée au présent rapport ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toute autre convention de partenariat qui serait nécessaire au bon déroulement de cette action ;**
- **la dépense d'investissement correspondante sera imputée au chapitre 20 – article 204 du budget Agriculture de l'exercice 2020.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU